

SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 16 MAI 2017

INFORMA

Une année de chambardements

Beaucoup de changements ont eu lieu à la commission scolaire en raison du départ à la retraite de plusieurs dirigeants. Aussitôt arrivée en poste, la nouvelle direction générale a procédé à l'embauche d'une firme de consultants pour présenter une vision comptable des services éducatifs rendus par la commission scolaire et pour ainsi appuyer ses démarches de coupures, au secondaire tout particulièrement. Les impacts de ces nouvelles coupures ont eu principalement lieu en adaptation scolaire, au centre jeunesse La Chesnaie à Roberval et au Tournant à Dolbeau-Mistassini. Mais nous avons diminué ceux-ci en retournant des périodes (63) dans les écoles à l'aide de sommes obtenues en négociation. Donc, des choix de coupures



de postes quand pourtant, le gouvernement n'impose plus de compressions

budgetaires aux commissions scolaires et que la nôtre avait engrangé un surplus l'an passé de 600 000 \$, privant ainsi des élèves de services auxquels ils auraient eu droit. Pensons seulement, par exemple, au fait que souvent, quand on demande des services pour nos élèves, la réponse est principalement le manque d'argent. La direction générale du Pays-des-Bleuets a donc imposé ses choix.

Alors que les efforts demandés au secondaire devaient donner des répercussions positives au primaire, force est de constater que nous ne voyons aucune amélioration notable du côté du

primaire jusqu'à maintenant. Les commissions scolaires devraient compresser, comme le gouvernement le demande, dans leur budget administratif seulement. C'est à souhaiter que ces coupures ne servent pas à ajouter des postes de cadres ou hors cadres. Ce serait très loin de répondre aux besoins des élèves et on s'éloignerait encore plus de la mission de la commission scolaire.

En parlant de l'arrivée de la nouvelle direction générale, vous avez pu remarquer des changements de culture amenés par celle-ci. Ça semble se rapprocher pas mal de ce qui se fait dans la commission scolaire voisine. Par exemple, on se rappelle tous de l'épisode des activités étudiantes et de la façon cavalière de modifier nos façons de faire, qui avaient toujours été appliquées en accord avec les conseils d'établissement sans que cela ne nuise à personne, au contraire. Il y aurait pourtant avantage à prendre le temps de s'imprégner de notre culture avant de la chambarder.

De plus, nous sommes à même de constater que les contacts avec la nouvelle direction des ressources humaines en sont à leur plus simple expression soit sa présence à des rencontres et quelques courriels. Espérons que cette situation ne sera que temporaire, le temps que les choses se placent du côté du personnel de soutien et des professionnels.



Heureusement, la stabilité se poursuit avec la direction adjointe des ressources humaines qui assume en grande partie le service en ce qui nous concerne.



Au primaire, pour une septième année consécutive, grâce aux sommes renouvelées lors de la dernière négociation, nous avons pu poursuivre le projet d'enseignants répit permettant de venir en aide aux enseignants ayant des élèves reconnus TC dans leur classe. Ceci a ainsi permis à sept (7) personnes d'obtenir des contrats à temps partiels relativement intéressants. Ce projet fait encore l'objet d'une évaluation demandée par la partie patronale, mais la distribution de l'aide se fera toujours en fonction des besoins et de la cote 12.

Pour le secondaire, une deuxième enveloppe, renouvelée elle aussi en négociation, nous a permis de maintenir 63 périodes additionnelles au champ 1 pour toutes les polyvalentes. Et une dernière enveloppe, récemment obtenue grâce à la dernière négociation, a permis d'ajouter encore de l'aide tant au primaire qu'au secondaire. Il s'agit de l'annexe 49 qui représente environ 80 000 \$ pour chacun.

Sécurité d'emploi 2017-2018

En 2016-2017, on comptait 459 postes enseignants à temps plein. Pour la prochaine année scolaire, on en prévoit quatre de moins pour un total de 455 postes.

Jusqu'à maintenant, treize enseignants ont été retirés de la procédure d'affectation pour divers motifs (démissions, départs à retraite, etc.). Il est à noter que d'ici la fin juin, d'autres mouvements sont à prévoir pour les mêmes raisons. Le choix de bâtisse pour les

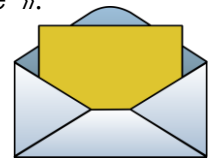
écoles institutionnelles débutera après l'affectation commission et se poursuivra **jusqu'au 6 juin 2017** alors que l'attribution des fonctions et responsabilités commencera après l'affectation commission et se poursuivra jusqu'à la fin de juin.

Demande de mutation

Une demande de mutation peut être complétée en tout temps. Elle sert à manifester notre intention de changer de champ, de discipline ou d'école. Lorsqu'il y a plus d'un candidat, elles sont considérées par ordre d'ancienneté.

La date butoir afin d'effectuer une demande de mutation est le **2 juin 2017 à 16 h**. Aucune demande ne sera considérée après cette date. La commission scolaire rendra disponible la liste des demandes sur l'intranet. Vous pouvez utiliser le nouveau formulaire de demande de mutation 2017-2018 disponible sur le site du SELH (CSQ) à l'adresse suivante : www.selh.qc.ca sous l'onglet « Relations du travail » en cliquant sur « Modèles de lettres » et en sélectionnant « Mutation, changement de champ ou de discipline ».

Ce dernier doit être acheminé à l'attention de Mme Hélène Guertin au Service des ressources humaines et une copie conforme transmise au syndicat.



Documents : Sécurité d'emploi



Tous les documents concernant la sécurité d'emploi sont disponibles sur l'Intranet de la commission scolaire dans la section Ressources humaines. En sélectionnant « Affectation enseignants 2017-2018 », vous aurez accès à ceux-ci et une mise à jour sera faite occasionnellement d'ici la fin de l'année scolaire.